

Le cdi mode d'emploi

le centre de documentation et d'information : c'est quoi?

 un lieu ouvert à tous

 sous la responsabilité de la professeure documentaliste :
Mme FOTTORINO

Que puis-je faire au cdi?

- Me détendre en lisant.

- Emprunter et rapporter des documents :

 une fiction = 3 semaines

 une bd, un manga, une revue ou un documentaire = 1 semaine

- Faire des recherches sur des documents ou sur les postes informatiques

- Me renseigner sur l'orientation, les formations et les métiers

QUAND ET COMMENT PUIS-JE VENIR AU CDI?

Consulte les horaires d'ouverture sur la porte d'entrée

En étude:

Inscris-toi auprès de l' AED.

Avec ton groupe rends-toi au cdi dans le calme et le silence.

Range-toi devant la porte et remets la liste des inscrits à la professeure documentaliste avant d'entrer.

Accès libre :

de 8h à 8h15



durant la pause méridienne à partir de 13h
pendant la récréation de l'après midi



QUELLES SONT LES REGLES A RESPECTER?

 Le règlement intérieur du collège s'applique au cdi.

Le cdi n'est ni un foyer, ni une étude, ni un abri quand il pleut !

 En entrant :

- tu jettes ton chewing-gum
- tu chuchotes

- tu respectes les personnes, les lieux, les documents, le matériel.

- 6 ordinateurs sont à ta disposition: le respect de la charte informatique s'impose!

Signature de l'élève:

Signature des responsables légaux: